



RENCONTRE
IMAGINER ET PRÉPARER
LA SORTIE DE PRISON

REGARDS CROISÉS
LE SERVICE PÉNITENTIAIRE
D'INSERTION ET DE PROBATION
L'EXPERT

TEMOIGNAGES

Titre du projet :

Valorisation des Acquis de l'Expérience en milieu carcéral

Thème :

Réinsertion de la personne détenue

Porteur :

Association Médiation

Publics cibles :

Personnes détenues

Budget global :

23 000 €

Chiffres clés :

Générer 50 000 heures dédiées à l'insertion et la qualification professionnelle d'ici 2015

Partenaires :

Ministère de la Justice, DIRECCTE Centre, FNARS Centre, Ministère de l'Agriculture, Education nationale, AFPA

Contact projet :

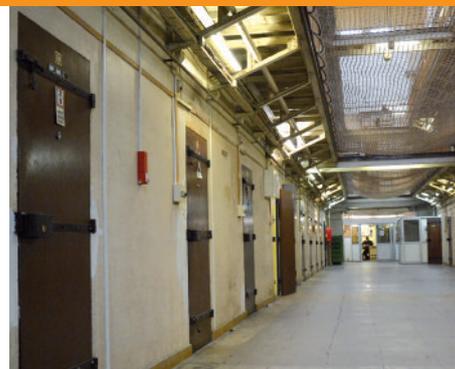
Jacques Serizel
(Président de Médiation)

Courriel :

jacques.serizel@mediation.asso.fr

Tél : 06 21 72 27 28

PRÉPARER LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DE DÉTENUS GRÂCE À LA VAE



« Le soutien, c'est ce qu'il y a de plus précieux en prison » affirme Loïc, incarcéré à la maison d'arrêt d'Orléans (45). Pendant deux ans, cet homme de 40 ans s'est engagé dans un parcours en VAE*. Avec l'aide de l'association Médiation, plusieurs dizaines de personnes détenues à la maison d'arrêt d'Orléans et au centre de détention de Châteaudun (28) ont travaillé sur leur avenir professionnel. Etudes, diplômes obtenus, qualifications, expériences et compétences mobilisées... Armelle Roudaire, directrice, formatrice et accompagnatrice de Médiation, a passé au crible toutes les étapes de la vie professionnelle de ces femmes et de ces hommes. Avec un objectif : identifier les compétences de chacun pour les aider à mieux se projeter dans la vie active et réussir ainsi leur réinsertion sociale et professionnelle.

« Ce type de parcours ne s'adresse pas à toutes les personnes détenues, tempère Gilles Pernelle, responsable de la formation

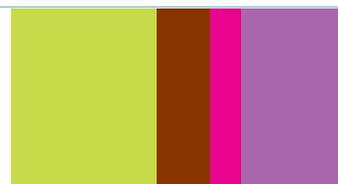
professionnelle des personnes détenues au sein de la Direction interrégionale des services pénitentiaires Centre-Est - Dijon. Entrer dans une telle démarche exige d'avoir une très forte motivation et d'être structuré, ainsi que de pouvoir et vouloir s'en sortir. Lorsqu'elle est entreprise avec sérieux, la VAE est un extraordinaire outil de prévention de la récidive. » C'est aussi l'avis des personnels de l'administration pénitentiaire en lien avec l'expérimentation : « Le travail effectué en VAE contribue à lutter contre la désocialisation des personnes en détention » assure ainsi Delphine Calin, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation au centre de détention de Châteaudun. Dans les couloirs de la maison d'arrêt d'Orléans, le directeur technique Daniel Charroin note quant à lui un changement dans le comportement des détenus : « Les personnes deviennent plus accessibles et disent plus facilement bonjour. » Pour François**, ex-détenu, et Loïc**, en fin de peine, la VAE aura été « un tremplin après la prison ». Un moyen pour regagner une confiance en soi souvent écornée par l'expérience de l'incarcération : « Depuis le début de ce parcours, je me sens plus crédible, plus sûr de moi et de mes choix » conclut François, sur le point de boucler son dossier qu'il devra défendre à l'oral devant un jury. ■



* VAE : Validation des acquis de l'expérience.

Toute personne engagée dans la vie active, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins trois ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle, et doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

** le prénom a été modifié.



IMAGINER ET PRÉPARER LA SORTIE DE PRISON

Dès leur arrivée à Châteaudun et à Orléans, les personnes détenues ont la possibilité de se lancer dans un parcours en VAE. Une démarche initiée par l'association Médiation et soutenue par l'administration pénitentiaire.



Armelle Roudaire, directrice et formatrice de l'association Médiation

« Je suis là pour travailler avec vous et pour vous. » Cet après-midi-là, Armelle Roudaire, directrice et formatrice de l'association Médiation, rencontre Jean* pour la première fois. Détenue depuis plusieurs mois à la maison d'arrêt d'Orléans, l'homme a entendu parler de la VAE « mais ne sait pas ce que c'est ». « Ca veut dire que l'on va essayer ensemble de préparer votre avenir, répond la formatrice. Aujourd'hui, vous êtes en prison mais vous n'allez pas faire votre vie ici. »

La discussion s'engage. Expériences professionnelles, compétences mobilisées, métiers envisagés lors du retour à la vie active : Armelle Roudaire note tout. Et de prévenir les personnes détenues qu'elle reçoit chaque semaine : « Je ne fais pas de rapport au juge. Je préviens toutefois votre conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation que nous faisons un travail ensemble. Mais ce qui se dit dans cette salle restera entre vous et moi. »

De septembre 2012 à juin 2013, l'association Médiation a expérimenté des parcours en VAE au sein de la maison d'arrêt d'Orléans (45) et du centre de détention de Châteaudun (28). Après une première prise de contact, les personnes détenues qui se sont portées volontaires ont fait le point sur leurs diplômes, expériences professionnelles et parcours personnel. L'objectif : faire émerger leurs compétences pour préparer la sortie de détention, découvrir les formations envisageables, les métiers accessibles...

La VAE est une bouée de sauvetage pour les détenus

« Dès « l'audience arrivante », premier rendez-vous entre l'administration pénitentiaire et les détenus, nous les informons de l'existence du dispositif VAE, témoigne Daniel Charroin, directeur technique et responsable de la formation à la maison d'arrêt d'Orléans. Nous essayons de cerner rapidement quelles personnes pourraient s'engager dans la démarche pour ne pas leur faire perdre de temps. » Pour le directeur technique, les bénéfices de cette action de VAE sont évidents : « Ce dispositif est une bouée de sauvetage pour beaucoup. Certaines personnes arrivent en détention avec des idées suicidaires. »

S'engager dans un tel parcours n'est toutefois pas possible pour tous : « Face à l'absence de diplômes ou à la perte de papiers officiels pour certains, nous avons choisi non pas de faire valider les acquis de l'expérience, comme c'est l'objectif de la VAE, mais de bien identifier et valoriser ces acquis, précise Armelle Roudaire. Cela ne permet pas d'accéder à une certification mais c'est déjà un bon moyen

d'envisager un avenir professionnel. » Portfolios de compétences, textes expliquant le projet professionnel, jurys blancs, etc. : chacun s'est investi dans le parcours « avec les moyens du bord ». Principale difficulté pour les détenus et leur formatrice : les conditions matérielles. « En détention, aucun ordinateur n'est autorisé, témoigne Armelle Roudaire. Il faut donc travailler avec ce que l'on a. Et en cellule, le détenu n'est pas seul et ce n'est pas simple de se concentrer ! » ■



Daniel Charroin, directeur technique et responsable de la formation à la maison d'arrêt d'Orléans

L'expérimentation Médiation en chiffres**

150 personnes rencontrées en détention
75 inscrits
23 dossiers de recevabilité déposés
20 recevabilités positives

** Périodes étudiées : entre le 01/09/2012 et le 22/10/2013 pour la maison d'arrêt d'Orléans et entre le 01/01/2013 et le 22/10/2013 pour le centre de détention de Châteaudun.

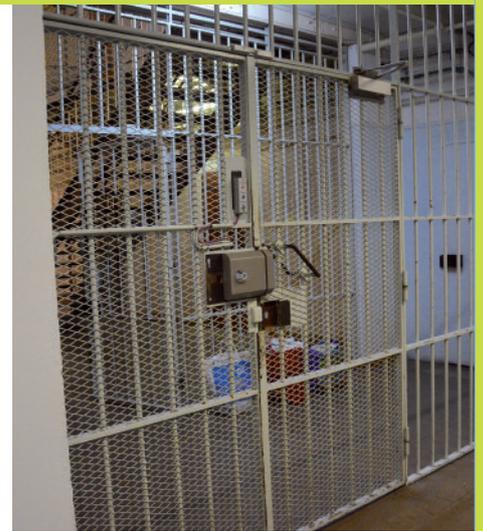
LA VAE CONTRIBUE À LA LUTTE CONTRE LA DÉSOCIALISATION

Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation au centre de détention de Châteaudun, Delphine Calin revient sur la VAE en prison.

« La lutte contre la désocialisation des personnes détenues fait partie de nos missions. La VAE peut nous y aider » précise Delphine Calin. Pendant l'expérimentation menée par Médiaction, elle a pu apprécier les bénéfices du dispositif. « Les parcours en VAE figurent dans les rapports que nous rédigeons au juge d'application des peines. Cette

Investir sa détention pour préparer l'avenir

démarche, considérée comme un effort de réinsertion, peut également permettre aux personnes détenues de construire un projet d'aménagement de peine. » Pour la professionnelle, le détenu doit « investir sa détention » : « Nous disposons de plusieurs leviers, comme le travail en prison et la formation. Mais dans le cas de la VAE, les personnes ne sont pas



rémunérées ; cela peut décourager. Il faut bien présenter le dispositif et insister sur les bénéfices que chacun peut en tirer » ■

L'EXPERT

LA VAE EST UN EXTRAORDINAIRE OUTIL DE PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE

Gilles Pernelle est responsable de la formation professionnelle à la Direction interrégionale des services pénitentiaires* Centre-Est - Dijon. Il est l'auteur d'un guide méthodologique interne sur la VAE en milieu pénitentiaire.

Quel est l'intérêt de la VAE pour une personne détenue ?

Elle permet de donner un sens au parcours pénal. Pour ceux qui iront jusqu'au bout et qui feront peut-être ensuite une formation ou qui trouveront un emploi, c'est un outil d'insertion, une opportunité de se reconstruire socialement et psychologiquement. La VAE réduit considérablement les risques de récidives.

A qui s'adresse ce parcours ?

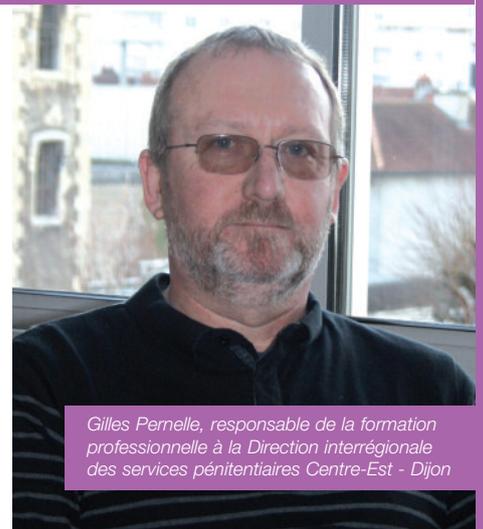
La VAE exige d'avoir une expérience professionnelle, d'être motivé et capable de travailler en autonomie. Savoir lire et écrire facilite la démarche, mais Médiaction, par exemple, invente des outils pour accompagner des personnes illettrées.

Parfois, certaines personnes détenues traversent des épisodes dépressifs voire suicidaires et sont incapables de se projeter dans l'avenir. Il faut alors un accompagnement d'un autre ordre avant de s'engager dans la VAE.

Un dispositif encore très émergent en milieu carcéral

Ce type de dispositif est-il amené à se développer ?

La VAE est émergente en prison. Il y a 7 ans, le département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive l'a expérimenté pour la 1^{ère} fois au centre pénitentiaire de Varennes-Le-Grand (71). Le dispositif y est aujourd'hui bien ancré et il m'a semblé nécessaire d'expliquer son utilité. J'ai donc rédigé un guide interne à la Direction interrégionale des services pénitentiaires Centre-Est - Dijon à



Gilles Pernelle, responsable de la formation professionnelle à la Direction interrégionale des services pénitentiaires Centre-Est - Dijon

destination de tous les personnels de l'administration pénitentiaire ayant un rôle à jouer dans le repérage du public. En prison, le succès d'une VAE repose sur la motivation du candidat. Mais sans un travail d'équipe, rien n'est possible. Pour que le dispositif soit étendu, il faudrait pouvoir financer ces actions. C'est encore loin d'être le cas. ■

* responsable de la formation professionnelle des personnes détenues pour les actions menées intra muros et pour le marché DGEFP – LOT 7 (formation des personnes placées sous main de justice en milieu ouvert) au sein du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (Ministère de la Justice).

JE VOULAIS ALLER JUSQU'AU BOUT

Pendant ses quelques mois de détention, François*, s'est investi dans un parcours en VAE. Aujourd'hui libre, il poursuit le travail débuté en prison avec l'association Médiation.



« Puisque j'étais en prison, autant que je mette mon temps à profit. » Voilà l'état d'esprit qui a animé François durant ses deux mois de détention à Orléans. Vendeur de fruits et légumes sur les marchés pendant une dizaine d'années, ce père de famille de 40 ans possède un CAPA horticole et une solide culture du « bio ». Son ambition : s'installer à son compte en tant que maraîcher ou se lancer dans une formation professionnelle dans le domaine de la vente. « J'ai beaucoup travaillé, c'était souvent très dur, se souvient François. Il fallait trouver le temps et la concentration pour écrire, apprendre à mettre en forme le dossier de

VAE, bien formuler les choses... En prison, ça n'est vraiment pas évident. »

Dès sa sortie de la maison d'arrêt, l'homme recontacte Armelle Roudaire, directrice et formatrice de l'association Médiation, pour poursuivre le travail débuté en détention : « J'étais hyper motivé, je voulais aller jusqu'au bout ! » François achète un ordinateur et se fait aider par son fils de 14 ans pour utiliser Internet et le traitement de texte qu'il ne maîtrisait jusqu'alors pas. « La VAE m'a emmené très loin. Avant, je faisais les choses mais sans savoir les expliquer. Là, dans le dossier technique, j'ai dû justifier

pourquoi je faisais tel choix plutôt qu'un autre, comment je m'y prenais pour effectuer telle ou telle manipulation. »

François vient de boucler son dossier final. 29 pages pour décrire et argumenter son projet professionnel. Dans quelques semaines, il s'exercera face à un jury blanc. Mais quelle que soit l'issue de cette démarche, François s'estime déjà gagnant : « Depuis le début de ce parcours avec Armelle, je me sens plus crédible, plus sûr de moi et de mes choix. »

* Le prénom a été modifié.

LA VAE, C'EST UN TREMPLIN APRÈS LA PRISON

Bénéficiaire de la VAE en milieu carcéral, Loïc*, va bientôt sortir de détention avec un projet professionnel. Un parcours qui n'a pas toujours été facile.



« On perd beaucoup de choses en prison. Alors quand j'ai appris l'existence de la VAE et de Médiation, j'ai sauté sur l'occasion » se souvient Loïc, 40 ans. Il n'a pas fait d'études mais affiche un riche parcours professionnel : cuisinier, commercial dans l'agroalimentaire, responsable commercial dans l'équipement automobile... « Et puis, arrivé en détention, j'ai pensé à la suite. Ne pas perdre de temps, préparer l'avenir. » En prison, Loïc a passé son DAEU**, lu Zola. « Puis j'ai rencontré Armelle*** et j'ai démarré un parcours en VAE. Grâce à elle, j'ai pu reprendre confiance en moi. Le soutien en détention, c'est ce qu'il y a de plus précieux. »

Avec la formatrice, Loïc est revenu sur toutes ses expériences passées. Parfois difficilement : « C'était douloureux de se replonger dans tout ça. Je me disais qu'avant la prison, j'avais tout pour réussir et être heureux. Et puis j'ai fini par comprendre que la détention, ce n'était pas le point final de ma vie. » Pendant presque deux ans, Loïc a appris à jongler entre son parcours en VAE et son travail dans les cuisines de la maison d'arrêt : « Je suis chef cuisinier et je travaille 48 heures par semaine, explique Loïc. J'ai dû m'aménager du temps pour travailler mon projet professionnel. » Après 4 ans et demi derrière les barreaux, il est aujourd'hui sur

le point de sortir de prison et compte bien poursuivre son parcours en VAE. Son dossier de VAE vient d'être finalisé en vue d'un passage devant le jury, et il va prochainement commencer une formation « manager univers marchand » à l'AFPA. Son ambition : « Travailler dans un magasin d'équipement pour la moto, ma passion... »

* Le prénom a été modifié.

** Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, équivalent du baccalauréat homologué niveau 4.

*** Armelle Roudaire, directrice, formatrice et accompagnatrice de Médiation.

En savoir plus sur le FSE en région Centre :

<http://www.europe-centre.eu> - DIRECCTE Centre : 02 38 77 68 57